



## Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur du prêt de personnel



Equipements de protection individuelle (EPI)

### Equipement standard Constructeur / Constructrice métallique (recommandation)

1 ex.	Vêtements de travail	
1 paire	Chaussures de sécurité (min. S1 selon EN 20345)	
1 paire	Lunettes de protection (selon EN 166)	
1 ex.	Lunettes de protection panoramiques (pour travaux de meulage)	
1 paire	Protecteurs d'ouïe (tampons auriculaires, coquilles)	
1 paire	Gants de protection	
1 ex.	Masque de protection (FFP2 pour travaux de soudage)	
1 ex.	Casque de protection (selon EN 397)	
1 ex.	Protection contre les chutes	

#### Confirmation de remise:

Le soussigné confirme avoir reçu l'équipement décrit ci-dessus.

Entreprise: \_\_\_\_\_

Lieu/ Date: \_\_\_\_\_

Nom et signature du travailleur: \_\_\_\_\_